

SANTÉ

Des dossiers médicaux dans les mains de détenus

Dans la prison de Louvain, 250 000 dossiers médicaux

de patients d'un hôpital montois sont traités par des détenus en vue de leur numérisation.

Des détenus ont pour mission de préparer quelque 250 000 dossiers médicaux de patients de l'hôpital universitaire Ambroise Paré de Mons en vue de les transformer en dossiers médicaux informatisés (DMI) révèle jeudi le *Belang van Limburg*. Les prisonniers recrutés doivent en retirer les éventuelles agrafes, trombones, photos et tout autre élément en vue de les numériser plus aisément.

Les données relatives à la santé sont pourtant considérées comme sensibles et confidentielles. Pour le professeur de droit médical Herman Nys (KUL), cette pratique constitue toutefois une « violation flagrante du droit des patients ». « La loi dit que les données d'un patient doivent être conservées de manière sûre. Ce n'est pas le cas si ces documents se retrouvent dans des prisons. Plus important encore : le patient doit donner son autorisation si l'on veut faire quelque chose avec son dossier médical », selon ce spé-

cialiste, cité par le journal.

La société Canon, qui a décroché le marché de numérisation à l'issue d'une procédure de marché public, assure que tout a été discuté avec Cellmate, le service autonome au sein du SPF Justice qui gère le travail en prison.

« Les détenus doivent tous signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à traiter ces données de manière confidentielle. Ce travail se déroule sous surveillance. Nous respectons les règles de sécurité les plus strictes », souligne dans le quotidien *Ati Wetzels* au nom de Cellmate.

Interrogée jeudi, la ministre de la Santé et des Affaires sociales, Maggie De Block, a indiqué qu'elle avait demandé l'ouverture d'une enquête pour s'assurer que ce recours à des détenus ne constitue pas une violation du droit des patients. Enquête qui sera menée par le SPF Santé publique, a précisé la porte-parole de la ministre. ■